



Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 10 février 2026, à 19 h

Maison de la Littérature, 40 St-Stanislas et en ligne

Présences

Membres avec droit de vote :

■ Jocelyn, Gilbert	Président
■ Nadia, Leclerc	Trésorière
■ Farrah, Bérubé	Vice-présidente
■ Mathieu, Laroche-Casavant	Secrétaire
■ Claudia, Bennicelli	Administratrice
■ Marie-Laure, LeDuff	Administratrice
■ François, Lefebvre	Administrateur
■ Caroline, Bouchard	Administratrice
■ Thomas, Arsenault	Administrateur
■ Guillaume, Laurin	Administrateur

Absences

Autres présences

■ Mélissa, Coulombe-Leduc	Conseillère du district électoral de Cap-aux-Diamants
■ Daniel, Leclerc	Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec
■ Hélène, Dion	Secrétaire de soutien
■ Michel Masse	Président Comité de Citoyens
■ Chantale, Émond	Gestionnaire, Ville de Québec, Table de concertation du Vieux-Québec

Outre les personnes mentionnées ci-dessus, 12 personnes participent à l'assemblée et 15 en ligne



Ordre du jour

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 10 février 2026, à 19 h

Maison de la Littérature, 40 rue St-Stanislas et en ligne.

DÉROULEMENT		HEURE
1.	Accueil et ouverture de l'assemblée	19 h
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
3.	Attente en matière de mobilité, de fluidité et d'apaisement de la circulation dans le quartier lors des chantiers à venir (<i>accès aux résidents, écoles et garderie, apaisement des zones résidentielles, circulation Champlain / Dalhousie, autobus touristiques</i>)	19 h 05
4.	Position du conseil de quartier sur la pétition en cours demandant une diminution des événements dans le Vieux-Québec	20 h
5.	Période d'information des membres du conseil municipal	20 h 30
6.	Période de questions et commentaires du public	20 h 40
7.	Suivis des dossiers	20 h 50
8.	Correspondance et trésorerie <ul style="list-style-type: none">■ 8.1 Représentation du Conseil de quartier■ 8.2 État des revenus et dépenses	21 h
9.	Affaires internes <ul style="list-style-type: none">■ 9.1 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026■ 9.2 Prochaine assemblée du Conseil en mars■ 9.3 Responsable de la mise à jour au Registre des entreprises	21 h 10
10.	Varia	21 h 20
11.	Fin de l'assemblée	21 h 30



Procès-verbal

2^e assemblée ordinaire du conseil d'administration

Le mardi 10 février 2026, à 19 h

Maison de la Littérature, 40 rue St-Stanislas et en ligne.

1. Ouverture de l'assemblée

Jocelyn Gilbert ouvre l'assemblée à 19 h. Il présente son équipe et souhaite la bienvenue à tous et à toutes.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Claudia Bennicelli, dûment appuyée par François Lefebvre, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

3. Attente en matière de mobilité, de fluidité et d'apaisement de la circulation dans le quartier lors des chantiers à venir *(accès aux résidents, écoles et garderies, apaisement des zones résidentielles, circulation Champlain /Dalhousie, autobus touristiques)*

Ce point à l'ordre du jour fait écho aux préoccupations entendues dans le quartier. Le Conseil désire refléter les inquiétudes des résidents.

La mobilité reste un problème exprimé fortement dans le sondage sur la qualité de vie.

Il existe peu d'information formelle sur les chantiers à prévoir pour l'instant. Un dossier complexe se dessine. Le Conseil désire exprimer ses attentes et ses appréhensions.

Les institutions d'enseignement et de garde représentent une priorité pour les administrateurs. Farrah Bérubé, vice-présidente, fait part des craintes partagées.

La direction de l'École des Ursulines de Québec partage les préoccupations du Conseil quant à l'accessibilité dans le quartier : l'école privée, qui jouit d'une belle réputation, reste fragilisée par les enjeux d'accessibilité. Son positionnement dans le Vieux-Québec reste un frein à la stabilité de l'institution. Les entraves prévues risquent d'exacerber les réticences des usagers présents et futurs. Les entraves ne devraient pas jouer sur la fréquentation de l'École. Il ne



faudrait pas que cette institution et le Collège François-de-Laval, qui dispense le parcours secondaire, disparaissent. Les parents des élèves partagent les mêmes inquiétudes. On souhaite que la Ville garantisse un accès aux résidents et aux parents qui reconduisent les enfants dans les lieux d'enseignements. De même, les parcours et les arrêts du RTC devront être déplacés; d'où le besoin d'encadrer les enfants et de rassurer les parents.

- Marie-Josée Savard, directrice de l'École des Ursulines de Québec, confirme que les travaux prévus créent des inquiétudes. Elle espère que des solutions soient apportées; l'École existe depuis 386 ans et souhaite continuer à rayonner.
- Jocelyn Gilbert, président, précise que la résolution souligne l'importance de la présence d'écoles de quartier qui sont considérés comme des services essentiels. Il en va de même pour les services de garde.
- Mélodie Champagne, directrice générale du Collège François-de-Laval, rappelle que le dossier transport est partagé avec l'École des Ursulines de Québec. La pérennité des institutions est mise en jeu. Plusieurs parents s'interrogent; au-delà de l'accès au Vieux-Québec, ils soulèvent les modifications de certains parcours en raison des travaux du tramway.
- François Lefebvre, administrateur, habite sur la rue Saint-Louis. En situation normale, avec les travaux au ministère des Finances, il y a déjà des difficultés de circulation. Il imagine mal l'ajout d'entraves et la possibilité que la rue Saint-Louis soit à double sens. Les autobus scolaires ne pourront pas circuler, selon lui. Le service de voituriers sera toujours présent. Comment cela sera-t-il géré avec une seule voie? La communauté a besoin d'explications et d'être rassurée. Les autobus touristiques contribuent déjà à la congestion, particulièrement dans le secteur du Château Frontenac, sans compter la pollution de l'air et la pollution sonore. Certains autobus se retrouvent même enclavés dans les rues au sud du quartier.
- Marie-Laure LeDuff, administratrice, constate la même chose. La pollution est conséquente. Durant la saison touristique, des milliers d'autocars passent sur la rue Saint-Louis. En 2023, attaché au projet pilote, une interdiction de circuler pour les autocars a été mise en place avec succès. Ceci n'a pas été répété. Puisqu'il y aura beaucoup de travaux, pourquoi ne pas reconduire cette idée. Comment réguler la présence des autobus touristiques? La situation particulière de mobilité et fluidité qui s'annonce semble être le moment idéal pour déclarer l'interdiction des autocars dans le secteur intra-muros.
- Thomas Arsenault, administrateur, souligne des enjeux de congestion et de sécurité sur la rue St-Paul; depuis la reconfiguration de cette rue et du quai St-André, les autos passent par la rue St-Paul à grande vitesse et causent une grande congestion. Les véhicules de sécurité ne pourraient pas y circuler en cas d'urgence. Le civisme n'est



pas présent. Les résidents sont inquiets ; ils doivent adapter leurs sorties en fonction de la circulation. On anticipe d'autres enjeux de mobilité avec l'arrivée d'entraves supplémentaires.

- La fermeture de René-Lévesque obligera les automobiles à circuler sur Grande-Allée; les résidents de la Colline parlementaire craignent de voir un détournement de la circulation sur Wilfrid-Laurier; ici aussi, la vitesse présente déjà un enjeu de sécurité et ceci en sus des travaux immobiliers dans le secteur. Caroline Lajoie en témoigne. Beaucoup d'étudiants marchent pour se rendre à l'école. Il est essentiel de prévoir une zone de traverse pour les élèves piétons venant de la Colline parlementaire et du quartier St-Jean-Baptiste.
- Les résidents de Cap-Blanc ont aussi vécu des épisodes de congestion. Il devient fastidieux d'accéder à la côte de la Montagne. Il faut aussi penser à coordonner les sorties de passagers et de véhicules du traversier Québec-Lévis.
- Guillaume Laurin, administrateur, s'interroge sur le schéma de circulation prévu à la hauteur du Château Frontenac. Il souligne que les autocars n'ont aucune plus-value pour les résidents et les touristes; ils représentent même, selon lui, une nuisance. Il vote aussi pour l'interdiction d'accès. Il rappelle toutefois qu'une circulation accrue des véhicules du RTC intra-muros et le retour de certains arrêts seraient ardemment souhaités.

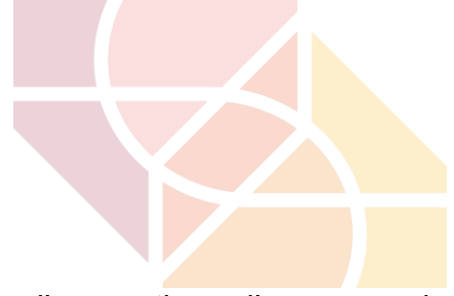
La qualité de l'expérience touristique est fondamentale et entraîne des retombées sur la clientèle des commerçants.

- Lise Bourbeau s'inscrit dans le suivi de Mme Lajoie sur Wilfrid-Laurier. Elle habite près de la Place George-V. Le quartier vit déjà des détournements de circulation. Le CA s'était déjà engagé à porter cette préoccupation afin que cela ne se reproduise pas. On souhaite des améliorations.

Jocelyn partage que le Conseil a tenu des discussions avec le directeur général de la Grande-Allée : on souhaite un équilibre entre mobilité, fluidité, la fréquentation touristique et la qualité de vie.

- Un citoyen, qui habite sur la rue Hébert, témoigne de la présence de nombreux autocars qui descendent sur des Remparts : les éléments comme l'utilisation de la rue en sens contraire, l'absence de limite de vitesse, les trottoirs abaissés, causent des dangers et irritants.

La conseillère municipale mentionne que Parcs Canada, responsable des travaux, ne permet pas la circulation sur des Remparts entre 9h et 15h en semaine.



- Mathieu Gingras, citoyen du Cap-Blanc, dénonce l'occupation d'espaces de stationnement réservés aux autobus touristiques dans les quartiers du Petit Champlain et Cap-Blanc. Les autocars s'enfilent et font tourner les moteurs. Les résidents sont incommodés par le bruit et les émanations. Y a-t-il possibilité d'enlever ces stationnements réservés ?
- Michel Masse suggère d'ajouter dans la résolution une phrase précisant que la Colline parlementaire accueille beaucoup d'événements majeurs et subit ainsi une grande affluence.
Le président du Comité de Citoyens du Vieux-Québec et le président du Conseil ont vu la création du Comité Mobilité avec enthousiasme, souhaitant y être convoqués afin de partager les préoccupations des résidents. Cela ne s'est pas réalisé. Des rencontres ont été organisées avec l'industrie hôtelière, les SDC mais les citoyens n'ont pas eu le droit à une représentation. On aurait pu y obtenir les détails des trente mesures mises en place pour assurer la mobilité et la fluidité.
- Jean-François Baril s'interroge sur le nombre d'autocars et suggère une vérification. Les tours opérateurs qui vendent Québec comme destination à New York et en Californie sont importants pour les commerçants; si on empêche l'accès intra-muros, il faut trouver une alternative.
- Mathieu Laroche-Casavant, secrétaire, suggère de modifier la désignation « Vieux-Québec » dans la résolution par le nom complet du quartier pour mieux illustrer les enjeux de mobilité qui touchent tous les secteurs.

Résolution CA-CQVQ- 26-02-10-01 : Préoccupations citoyennes relatives à la mobilité, à la fluidité de la circulation et à l'apaisement des rues du quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire dans le contexte des entraves routières annoncées.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Québec a annoncé la mise en œuvre, dès la fin mars, de nombreuses entraves routières dans le secteur de la Haute-Ville, notamment dans le cadre des travaux préparatoires à l'implantation du tramway ;

CONSIDÉRANT QUE ces entraves s'ajouteront aux nombreux chantiers déjà prévus durant la période estivale dans le quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire et entraîneront des impacts importants sur la qualité de vie des résidents, sur la fluidité de la circulation, sur l'accessibilité aux services essentiels ainsi que sur l'expérience touristique ;



CONSIDÉRANT QUE les travaux préparatoires entraîneront notamment la fermeture du boulevard René-Lévesque, provoquant un report significatif du flot de circulation vers la Grande-Allée ;

CONSIDÉRANT QUE le secteur de la Colline parlementaire reçoit beaucoup d'événements, qui génèrent de l'affluence et qui supposent des moments d'installation et de démantèlement.

CONSIDÉRANT QUE la fermeture complète de la rue de Buade, la transformation probable en circulation à double sens de la rue Saint-Louis, les entraves majeures sur la rue des Remparts, l'interdiction de circulation des camions lourds sur la rue Dauphine ainsi que le maintien en sens unique de la côte de la Montagne complexifieront considérablement les déplacements dans le secteur du Vieux-Québec et du Vieux-Port;

CONSIDÉRANT QUE le quartier accueille plusieurs établissements d'enseignement et de garde **essentiels**, dont l'école des Ursulines, le Collège François-de-Laval et la garderie Les Petits Murmures, et que l'accessibilité et la sécurité doivent être garanties en tout temps pour les élèves, les parents et le personnel ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures d'apaisement mises en place au cours des trois dernières années dans le Quartier latin et dans les secteurs résidentiels situés au sud de la rue Saint-Louis ainsi que les rues piétonnes St-Jean et St-Paul ont démontré leur pertinence et leur efficacité ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des entraves prévues en Haute-Ville entraînera fort probablement une augmentation marquée du volume de circulation sur le boulevard Champlain en direction du Vieux-Port, le secteur du Cap-Blanc étant par ailleurs déjà affecté par la vitesse excessive, le bruit de la circulation et un nombre d'accidents significatifs;

CONSIDÉRANT QUE les rues Dalhousie et Quai St-André sont déjà régulièrement congestionnées, voire paralysées pendant de longues heures à chaque jour durant la période estivale;

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-parlementaire :

1. **Fasse part officiellement de ses préoccupations et de ses attentes** à la Ville de Québec quant aux impacts cumulatifs des entraves routières à venir sur la mobilité, l'accessibilité, la sécurité, la qualité de vie des résidents du quartier et la qualité de l'expérience touristique des 4,5 millions de visiteurs;

2. **Demande à la Ville de Québec** de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la mobilité et l'accessibilité pour les résidents du quartier, de considérer comme



une **priorité absolue** la préservation de l'accessibilité et de la sécurité pour la préservation de la réputation des établissements d'enseignement et de garde du secteur, lesquels constituent des services essentiels à la vitalité, à la réputation et à la pérennité du quartier Vieux-Québec -Cap-Blanc-Colline parlementaire;

3. Recommande le maintien, en 2026, des mesures d'apaisement mises en place dans le Quartier latin et dans les secteurs résidentiels situés au sud de la rue Saint-Louis, et demande que celles-ci soient bonifiées et étendues à l'intérieur du secteur intra-muros. Aussi, qu'il n'y ait aucun retrait de stationnement avec vignette pour compenser des espaces de débarcadère avec valets qui pourraient être perdus. Le Conseil demande également d'analyser les règles qui définissent l'allocation de vignettes pour les résidents afin d'en rendre un plus grand nombre disponible à l'utilisation dans tous les secteurs du quartier.

4. Recommande également l'implantation de mesures d'apaisement sur la rue Wilfrid-Laurier qui risque de subir les inconvénients d'une hausse significative de la circulation de transit, en raison de l'achalandage et de l'augmentation anticipée de la circulation liée aux détours vers la Grande-Allée, ainsi que sur les rues Saint-Paul et Saint-Pierre, lesquelles subissent déjà une circulation de transit visant à éviter les congestions récurrentes sur Quai Saint-André et Dalhousie ;

5. Demande à la Ville de Québec de mettre en place des mesures d'apaisement sur le boulevard Champlain afin de réduire la vitesse, le bruit et le nombre d'accidents, en plus de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer un flot de circulation acceptable, de jour comme de soir, sur le boulevard Champlain, les rues Dalhousie et Quai St-André, particulièrement lors d'événements, notamment par une présence policière accrue et par l'imposition de restrictions à la circulation de certains véhicules en transit, en particulier les camions lourds. Notre demande s'ajoute à celles déjà formulées par la SDC du Vieux-Port et par le Port de Québec qui constatent les contrecoups de la congestion estivale sur leurs opérations, leur dynamisme d'affaires et sur leur clientèle. La Ville doit également prendre les mesures requises pour désenclaver le quartier Cap-Blanc puisque les résidents peuvent difficilement circuler vers l'est.

6. Recommande que la Ville profite du contexte des entraves routières et des mesures de mitigation déployées afin d'interdire l'accès aux autobus touristiques dans l'intra-muros. Cette mesure est souhaitée par les citoyens depuis de nombreuses années. Dans le contexte actuel, il est temps de prioriser la qualité de vie et la sécurité des résidents et des 4.5 millions de visiteurs. Les nombreuses entraves que le quartier subira à partir de 2026 sont connues et planifiées depuis longtemps. L'industrie des autobus touristiques et la Ville ont eu amplement de temps et de prévisibilité pour imaginer les meilleures alternatives en s'inspirant des exemples multiples de villes patrimoniales, notamment européennes.

7. Demande à la Ville de Québec d'assurer une application rigoureuse de ses règlements interdisant la circulation des motocyclettes sur certaines artères du Vieux-Québec et du Vieux-Port et de mettre en place des mesures dissuasives dans le respect du règlement



sur les nuisances sonores pour éliminer la circulation inutile d'adeptes de véhicules bruyants qui viennent se faire voir et entendre dans le Vieux-Québec et sur la Colline parlementaire. De manière générale, il faut tout faire pour éliminer la circulation de transit inutile.

8. Demande enfin à la Ville de Québec d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de communication structuré, rigoureux et proactif, s'adressant tant aux résidents du quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire qu'à l'ensemble des citoyens de la grande région de Québec, visant à encourager l'adoption de modes de déplacement alternatifs à l'automobile pour accéder au quartier ;

9. Recommande que Destination Québec cité déploie également un plan de communication spécifique et intensif à l'intention de la clientèle touristique, en cohérence avec celui de la Ville, en s'inspirant notamment des mesures mises en place lors du Marché de Noël allemand, lesquelles ont démontré leur efficacité à transformer positivement l'expérience des résidents et des visiteurs.

Sur proposition de Farrah Bérubé, dûment appuyée par Claudia Bennicelli, il est résolu d'adopter la **Résolution CA-CQVQ- 26-02-10-01**.

Adoptée à l'unanimité

4. Position du conseil de quartier sur la pétition en cours demandant une diminution des événements dans le Vieux-Québec

Une pétition demande une diminution du nombre de grands événements dans le quartier. Il y a 20% des événements qui se tiennent dans le Vieux-Québec et la Colline parlementaire et ceux-ci représentent 90 % de l'achalandage. La présence d'activités festives fait partie de l'ADN du secteur, justifie parfois la décision de certains résidents de s'y installer, attirés par sa vie culturelle et son patrimoine. Mais il faut trouver un équilibre. Dans les trois priorités ciblées par le Sondage sur la qualité de vie, la pollution sonore a été identifiée comme facteur déterminant pour la diminution de la qualité de vie dans le Vieux-Québec. ((*événements, amuseurs de rue, etc.*)). Pour les administrateurs, la meilleure pétition reste le sondage mené l'an passé, sondage auquel 900 résidents se sont prêtés ainsi que le rapport « Paysage sonore », déposé en 2024.

Il reste maintenant à passer à l'action. La pétition est un symptôme : les citoyens ont hâte de voir des gestes concrets.

François Lefebvre, administrateur, affirme qu'il ne faut pas remplir les périodes creuses en ajoutant plus d'activités ou d'événements. Il faut également revoir la qualité des amuseurs de



rue, leur pertinence, le respect du bon voisinage pendant les événements. François déplore aussi les manifestations qui ont lieu régulièrement et perturbent les habitants situés à proximité du Parlement.

Thomas Arsenault, administrateur, n'est pas contre le nombre de prestations et festivals mais croit que ça doit être bien mené et surtout, dans le respect des résidents.

Jocelyn Gilbert, président, précise que le BGE et le Conseil se parlent et il souligne la sensibilité du Bureau : une limite est atteinte. On leur a demandé de tenir les nouveaux événements à l'extérieur des murs du Vieux-Québec et de la Colline parlementaire. Le BGE exige que les promoteurs rencontrent les organisations citoyennes avant la tenue de leur événement. Le quartier obtient une belle écoute de plusieurs promoteurs mais doit parfois travailler plus fort pour s'assurer de la collaboration de tous.

- Il ne faut pas oublier que le secteur Cap-Blanc est aussi touché lors des fêtes de la St-Jean, durant le FEQ et le Tour cycliste puisque tous viennent y stationner; la rue est bloquée et les résidents sont enclavés.
- Une citoyenne pense qu'il faut un moratoire pour réfléchir aux événements : les événements s'enchaînent les uns derrière les autres. Pourtant de nombreux visiteurs viennent à Québec pour son patrimoine et sa beauté, selon un sondage mené en 2018. Une réflexion s'impose.
- Une citoyenne instigatrice de la pétition soulève les deux points suivants:
 - Le manque de services dans le quartier : des gens de métiers, ne veulent plus venir dans le secteur (*plombiers,électriciens,ramoneurs,etc.*). Les citoyens demandent depuis presque 20 ans la diminution des prestations. On souhaite vivre des week-ends tranquilles à l'instar des autres quartiers de la ville de Québec. Il est temps de mettre une limite.
 - Elle s'était préparée, à la suite du dépôt de la pétition, à recevoir une volée de bois vert mais aucun commentaire négatif n'est apparu sur les médias sociaux. Tout le monde sait que c'est trop. Vingt offres de festivités en 6 mois n'est pas acceptable. Ce n'est pas exagéré de réagir et de lancer une pétition.
- Daniel Jacques salue l'initiative. Elle répond à des appels lancés depuis de nombreuses années. Il constate le déclin de la population et souligne de façon positive l'initiative de la mairie d'augmenter l'offre de loyers et d'attirer des gens. Mais encore faut-il garder ceux qui y habitent déjà.
La pollution sonore, le transport, la surcharge de circulation et l'absence de services de proximité sont dénoncés. Deux de ces composantes sont liées à l'augmentation du



nombre d'événements. Le maire et la conseillère en sont conscients; ils ont promis des mesures pour corriger rapidement. On attend encore des mesures fortes.

- Caroline Lajoie, résidente de la Colline parlementaire, constate aussi l'ajout de festivals et activités. Elle rappelle que chacune de ces offres suppose des périodes d'installation et de démantèlement qui prolongent la congestion et contribuent grandement aux irritants.
- Guy Girouard, citoyen, est favorable à la pétition. Cette initiative vient parce que les résidents ne sentent pas de changement et ne voient pas de gestes concrets. Sans oublier les Feux Loto-Québec qui s'activent en août et ajoutent à la pollution sonore. Il s'interroge sur la pertinence de certaines activités ajoutées récemment comme le « Week-end rétro » ; la présence en septembre de voitures de collection et de musique rétro est-elle nécessaire ?

Jocelyn rapporte que les guides constatent que le quartier est bruyant et étourdissant.

- Michel Masse partage que lorsqu'on questionne le BGE sur la popularité du secteur, le Bureau note l'intérêt des promoteurs pour la création de belles images médiatiques, d'où l'engouement pour le secteur. Les projets ont pris de l'ampleur et se sont multipliés. Il serait souhaitable de bénéficier de moments tranquilles pour profiter du quartier. Comme si Québec était victime de sa belle image.
- Mathieu Gingras, secteur Cap-Blanc, n'a pas eu accès à la pétition. On bloque son quartier en y plaçant des barrières pour contrôler la circulation, barrières qui ne sont pas retirées une fois l'événement terminé. Encore une fois, les résidents du Cap-Blanc se trouvent enclavés.
- Michèle Asselin invite la Ville à se questionner sur le type de tourisme qu'elle désire solliciter et ainsi arrimer les activités à leur(s) profil(s). Profiter aussi de cette belle image qu'est Québec pour simplement laisser les visiteurs en profiter.
- Claude Lapierre souhaitait un appui enthousiaste à cette initiative de bon sens. Il aimerait que le Conseil appuie la pétition.

Le Conseil salue l'initiative. Jocelyn répète que les administrateurs croient que le Sondage sur la qualité de vie et le rapport « Paysage sonore » restent les meilleurs véhicules pour transmettre cette préoccupation à la Ville.

Claudia Bennicelli, administratrice, préférerait discuter du moyen à privilégier pour faire avancer la préoccupation. Elle croit qu'il y a convergence. Le Conseil de quartier veut miser sur la qualité des prestations et offres. Le Conseil constate le niveau de saturation des événements et le besoin de les limiter, exprimés par les citoyens.



Mathieu Laroche-Casavant, secrétaire, aurait aimé que le Conseil soit impliqué en amont.

- Mme Parent, résidente depuis 14 ans et responsable de la pétition, a aussi habité le Vieux-Québec dans les années '80. Elle n'identifie pas les événements festifs comme étant l'ADN du quartier. Le point de saturation questionne les résidents sur leur choix. Ils se sentent ignorés et mis de côté, au profit des touristes et des participants aux événements. Certains veulent vendre leur propriété et cela devient difficile.
- Marie Gignac appelle à la solidarité et met l'emphase sur l'inconfort des habitants face à la tenue d'événements dans un secteur habité.

Le Conseil va poursuivre sa réflexion. Il se positionnera sur la façon appropriée d'appuyer et de donner de l'élan à la pétition.

5. Période d'information des membres du conseil municipal

- Les remparts qui entourent Québec appartiennent à Parcs Canada; les travaux sont sous leur responsabilité. Il y aura fermeture de la rue des Remparts jusqu'à la fin mars.
- Un Conseil d'arrondissement se tiendra en ligne le 23 février : il y aura consultation pour modifier un règlement d'urbanisme concernant le 401 rue St-Paul (*ancienne Auberivière*). Cent unités de logement seront emménagées dans le bâtiment original. Le chantier est prévu en 2026.
- On a porté à l'attention de la conseillère l'ajout de panneaux de déneigement qui ont triste mine. La conseillère suit le dossier.
- Les résidents ont accès gratuitement à la piscine du CFDL (*Collège François-de-Laval*). La conseillère souhaite en faire la promotion. Pour l'instant, les bains libres du dimanche sont maintenus; les bains libres du mercredi ont été retirés de la grille-horaire en raison de la faible fréquentation. Merci de passer la bonne nouvelle.
- On compte 5 pôles d'entraves majeures en lien avec la venue du tramway. Ce sont des travaux préparatoires qui touchent la portion située sur le boulevard René-Lévesque entre Honoré-Mercier et l'université Laval. On ne sait pas quelle section sera touchée en premier et un échéancier n'a pas été encore publié car tous les contrats ne sont pas octroyés. Trente mesures d'atténuation et d'apaisement ont été annoncées; les conseils de quartier qui se trouvent sur le tracé ont été rencontrés, des comités de Bon voisinage sont mis en place par CDPQ Infra.
Ces travaux préparatoires représentent tout un défi autant dans le Vieux-Québec, que le Petit-Champlain, le Vieux-Port et la Colline parlementaire. C'est aussi une opportunité. La conseillère affirme que la résolution arrive à point en ce sens.



Quand le projet se précisera, la Ville retournera sonder les citoyens. Dans le quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire, le chantier majeur sera celui de la rue de Buade. La Ville procède à une collecte de besoins via Info-chantiers afin de bien prévoir la fermeture complète de la rue en avril, si la météo le permet. Le secteur pourrait subir une panne hydroélectrique majeure. D'où l'importance d'effectuer ces travaux. Il est à noter que les rues Du Fort et de Buade seront inaccessibles. Il faut trouver une alternative de circulation et la Ville prend en compte la présence d'écoles, les débarcadères, les autocars sans oublier les mesures d'apaisement. Une table de Concertation du Vieux-Québec se tiendra le 26 février.

Mélissa rappelle qu'une première proposition de mesures d'apaisement pour fermer le Vieux-Québec aux autocars touristiques a déjà été soumise par le passé; la Ville a écouté et adapté. Elle va poursuivre son écoute et poursuivre sa réflexion.

- Pétition : le plan d'action pour améliorer la qualité de vie dans le Vieux-Québec a regroupé vingt acteurs principaux. On a voulu étaler dans le temps les événements et non tabler sur un nombre fixe à atteindre. Mélissa répète que certains événements sont gérés par le BGE et d'autres activités extérieures s'ajoutent. Des programmes de financement ont été créés depuis la pandémie en soutien à l'animation sur les artères commerciales. Elle admet qu'il faut viser un meilleur arrimage entre les activités des SDC et celles du BGE.

6. Période de questions et commentaires du public

- Mathieu Gingras souhaite une meilleure synchronisation des feux à l'intersection des rues Dalhousie et Quai St-André, particulièrement en amont des travaux annoncés. Il constate, malgré de nombreuses interventions, qu'aucun changement n'a été apporté depuis un an. Il en va de même pour tous les irritants et enjeux de sécurité signalés à propos de la rue du Cap-Blanc. Sans compter les problèmes de circulation qui font en sorte que les citoyens de ce secteur mettent autour d'1h15 à atteindre la côte de la Montagne à heures d'affluence. Un feu prolongé et la présence de policiers aideraient déjà grandement,

La conseillère le prend en note mais réitère l'importance de signaler les situations problématiques en grand nombre au 311 en mobilisant résidents et voisins. C'est ce qui permet de faire bouger les choses. De son côté, sa seule parole ne peut pas dicter les interventions des ingénieurs de la Ville.

- Jocelyn Gilbert, président, rappelle que la circulation lourde de transit dans le secteur Petit-Champlain et Cap-Blanc fait l'objet d'un point de recommandation dans la résolution déposée plus tôt.



- Michel Masse, président du comité de Citoyens du Vieux-Québec, a eu la chance d'assister à la présentation des [30 mesures pour prendre soin du monde](#) pendant les travaux liés au tramway. Les travaux prévus sur la rue de Buade sont pris en compte et on envisage l'utilisation de la rue Saint-Louis à double-sens en faisant de la Place d'Armes un rond-point. Si cela s'avère, il faudra interdire les autocars.
- Une citoyenne réitère qu'il est essentiel de se pencher sur le nombre d'événements qui se tient dans le quartier au détriment de la qualité de vie de ses habitants.
- La pétition est un rappel et tombe à point; il reste du travail à faire avec certains promoteurs, mauvais élèves. Il faut un plan d'ensemble qui n'existe pas encore à la Ville. Il faut plus qu'un souhait, dit une citoyenne, mais plutôt un plan d'action englobant : permettre des périodes calmes où il n'y a plus de festivités et moins d'achalandage touristique.
- On cite le déménagement d'une tente pour héberger les artistes après le spectacle dans le secteur de Wilfrid-laurier qui a causé des perturbations ; le BGE n'a pas été consulté ni informé de cette décision.
- Le BGE a refusé 4 événements qui devaient se tenir dans le Vieux-Québec et ceux-ci ont été relocalisés, souligne Michel Masse. C'est un début.
- Mme Bourbeau affirme que les requêtes au 311 ne donnent pas de résultats efficaces. Il faut informer et encourager les citoyens à l'utiliser pour dénoncer les nuisances bien sûr mais elle aimerait des résultats à court terme. Le détournement de la circulation sur Wilfrid-Laurier et ses excès ont été signalés à maintes reprises depuis cinq ans sans solutions concrètes.

Mélissa ne peut apporter de réponse ce soir. Elle souligne que la Grande-Allée sera la voie de contournement à la suite de la fermeture de René-Lévesque en raison des travaux du tramway. Elle présume que Grande-Allée ne pourra pas être fermée comme par les années passées.

- Mme Parent constate aussi l'inefficacité du 311 et l'absence de solutions concrètes. Elle sait que le maire est en faveur de projets pilotes de piétonnisation. Elle souhaite que différents intervenants se consultent et apportent des pistes nouvelles et réalisables comme des navettes par exemple.

Jocelyn Gilbert souligne que les travaux à venir peuvent constituer une belle occasion de penser en dehors de la boîte.



7. Suivis des dossiers

- L'organisation du Triathlon est dans la mire et des rencontres sont prévues afin de les mettre au pas. L'édition 2026 est acceptée mais si les règles de bon voisinage ne sont pas respectées, le Port de Québec leur refusera le renouvellement de l'événement pour 2027.
- Rappel du comité créé pour épauler la fabrique de l'église Notre-Dames-des-Victoires.

Un citoyen bénévole souligne que l'église a besoin de paroissiens !

- À la suite de la déposition en janvier de la Résolution sur l'utilisation du français lors des Fêtes de fin d'année et au battage médiatique, le maire a rappelé l'importance de « l'Accent français d'Amérique », associé à notre belle Ville. Le Conseil et ses administrateurs en sont bien heureux. **La Ville a aussi envoyé une réponse à cette résolution qui se trouve au point 10 du présent procès-verbal.**

8. Correspondance et trésorerie

- 8.1 Représentation du Conseil de quartier :

À la suite à des recommandations du Conseil et de la réflexion en cours sur les amuseurs de rue, le BGE a décidé de tenir une consultation ce printemps.

- Des consultations ou des périodes d'échange d'information du RTC auront lieu le lundi, 16 février prochain et à la fin du mois. Le Conseil a proposé l'ajout de liens mécaniques et de navettes gratuits.es.

- 8.2 État des revenus et dépenses

Solde total au compte en date du 31 janvier: 2599,07 \$

- 729,36 \$ pour le projet Vision
- 1869,71 \$ pour le fonctionnement



Entrées et sorties d'argent pour janvier 2026

- Dépôt de la Ville de Québec de 2400 \$
- Paiement de 540.38\$ pour la publication dans le journal médiatique [MonQuartier](#)
- Frais fixes d'utilisation de 2,95 \$

Résolution CA-CQVQ-26-02-10-02 : Rémunération secrétariat de soutien

Approuver le paiement des frais de rédaction du procès-verbal de la présente assemblée au montant de 130 \$ à Mme Hélène Dion.

Sur proposition de Nadia Leclerc, dûment appuyée par Mathieu Laroche-Casavant, il est résolu d'adopter **la Résolution CA-CQVQ-26-02-10-02**.

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires internes

■ 9.1 Adoption du procès-verbal du 12 janvier 2026

Sur proposition de Farrah Bérubé, dûment appuyée par Thomas Arseneault, il est résolu d'adopter **le procès-verbal du 12 janvier 2026**.

Adoptée à l'unanimité

■ 9.2 Services de proximité

Jocelyn Gilbert, président, revient sur la discussion autour des services de proximité. Il y a la possibilité d'une offre dont la mise en place serait prévue à l'été 2026 selon les médias. Le maire s'est aussi exprimé en souhaitant une solution et l'arrivée de plus de résidents. Mais cette sortie crée toujours de l'inconfort chez les administrateurs qui y voient une solution à long terme alors que les résidents expriment un besoin pressant. On s'étonne aussi du silence de Destination Québec cité. Des calculs simples démontrent qu'un ajout de résidents ne permet pas nécessairement de soutenir des commerces de proximité. Si on inclut, toutefois, les 4,5 millions de visiteurs et leur apport et qu'on y jumelle une offre de services de qualité située dans un point central, tous y trouveraient leur compte, résidents et touristes inclus.

On a déterminé qu'autour de 1,2 million d'usagers fréquentaient le Marché du Vieux Port avant sa fermeture.

Dans l'immédiat, dans les locaux possédés par la Ville, les Conseil souhaite voir l'apparition d'un kiosque fermier pour l'été 2026.



- Thomas Arseneault croit qu'en fermant le Marché du Vieux-Port, on a « tué le Vieux-Québec ».

Claudia Leclerc, trésorière, brosse un portrait de la résolution mise sur la glace en janvier mais revue et déposée le 10 février pour préciser l'importance d'attirer des commerces de proximité.

Résolution CA-CQVQ-26-02-10-03 : Demande d'intervention rapide pour le maintien et l'ajout de services de proximité dans le Vieux-Québec

CONSIDÉRANT QUE la pharmacie Jean-Coutu du 1048 rue Saint-Jean a fermé ses portes le 21 janvier 2026, et qu'aucun commerce équivalent en produits et services ne se trouve à l'intérieur des limites du quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire ;

CONSIDÉRANT QUE le quartier connaît d'importantes lacunes en matière de commerces de proximité, particulièrement depuis la fermeture de l'épicerie Marché Richelieu en 2005, puis la démolition du Marché du Vieux-Port en 2019 ;

CONSIDÉRANT QU'aucun nouveau commerce de proximité n'est parvenu à ouvrir ses portes et à opérer depuis les 10 dernières années, et que l'épicerie prévue au sein du projet QG ne verra pas le jour avant la mi-année 2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la récente enquête sur la qualité de vie au sein du quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire établit les constats suivants concernant l'offre de commerces et services de proximité :

- L'amélioration de l'offre de commerces et services est identifiée comme une priorité par les résidents ;
- Une majorité significative des résidents perçoit un recul sur de nombreux aspects de la qualité de vie, dont une détérioration de l'offre de services et commerces de proximité ;
- Le manque de commerces et de services essentiels contribue à l'insatisfaction croissante des résidents face à leur milieu de vie, faisant en sorte qu'une majorité hésiterait ou se refuserait à recommander le quartier pour y vivre;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action pour un environnement patrimonial durable élaboré par la Table de concertation du Vieux-Québec comporte l'objectif d'augmenter l'offre de commerces et de services de proximité pour les résidents, ainsi que de soutenir la vitalité commerciale du secteur à l'année ;



CONSIDÉRANT QUE la quasi-absence de commerces de proximité affecte non seulement la qualité de vie des résidents, mais dégrade aussi l'expérience touristique des 4,5 millions de visiteurs annuels ayant également besoin de commerces et services essentiels ;

CONSIDÉRANT QUE pour pallier le manque de commerces de proximité, les résidents et visiteurs doivent se déplacer à l'extérieur du quartier en voiture ou encore avoir recours aux services de livraison, venant amplifier les enjeux importants de circulation du secteur et représentant une contradiction avec les objectifs de mobilité durable et d'apaisement de la circulation pour le Vieux-Québec ;

IL EST RÉSOLU de demander à la Ville de Québec de réviser son approche pour favoriser l'établissement et la rétention de commerces qui répondent aux besoins des résidents, et d'intervenir avec rapidité et leadership dans ce dossier.

La révision de l'approche concernant les commerces de proximité consiste à :

- Prendre acte de la gravité des enjeux et de leurs conséquences majeures et immédiates ;
- Prendre acte que l'approche misant sur l'arrivée de futurs résidents pour attirer de nouveaux commerces ne parvient pas à répondre aux besoins prioritaires et immédiats du quartier. Le Conseil de Quartier Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline parlementaire salue les actions entreprises par la Ville pour bonifier l'offre résidentielle et attirer de nouveaux résidents dans le quartier. Toutefois, ces actions n'auront des résultats qu'à long terme et ne peuvent répondre à elles seules aux enjeux commerciaux actuels du secteur ;
- Élaborer rapidement un plan d'action avec des solutions concrètes mises en place dès l'été 2026, basé sur une approche globale et stratégique pour la vitalité commerciale du quartier ;
- Mettre en place un groupe de travail intensif regroupant les organisations citoyennes et les SDC du quartier pour identifier les pistes de solution les plus porteuses, réalistes et efficaces ;
- Accélérer les démarches et prioriser dès maintenant le dossier de l'offre de commerces de proximité dans le Vieux-Québec, en y consacrant les ressources nécessaires;
- Réviser les études de marché sur la rentabilité de commerces d'alimentation en incluant l'apport des 4,5 millions de touristes comme clients potentiels. Les visiteurs constituent



un bassin de clientèle beaucoup plus significatif que les résidents attendus pour la prochaine décennie, et ils pourraient vraisemblablement soutenir des commerces d'alimentation ;

▪ S'assurer que l'offre commerciale du 1075 rue Saint-Jean prévue d'ici l'été 2026, découlant d'un engagement de l'administration municipale, réponde aux besoins des résidents sans dédoubler l'offre actuelle des commerces de type dépanneur ou des épiceries fines en place. L'offre devrait privilégier des produits actuellement non disponibles, à prix abordable, par exemple sous la forme d'un kiosque maraîcher, comptoir de boucherie/poissonnerie, etc.

Sur proposition de Claudia Bennicelli, dûment appuyée par Marie-Laure LeDuff, il est résolu d'adopter la **Résolution CA-CQVQ-26-02-10-03**.

Adoptée à l'unanimité.

- 9.2 Prochaine assemblée du Conseil le 9 mars 2026.
- 9.3 Responsable de la mise à jour au Registre des entreprises : non-traité.

10. Varia

- Le service de livraison de colis au bureau de poste de la rue du Fort n'existera plus. Il est possible d'exprimer le souhait de le conserver au service à la clientèle au 1-800-267-1177
- Les circuits du RTC **11 et 25** reviendront intra-muros vers l'Hôtel de Ville. Bonne nouvelle.
- Troisième lien : le Conseil souhaite défendre les percées visuelles à maintenir en joignant ses forces à celles de Sillery et Beauport et souligner la reconnaissance de Québec au patrimoine mondial de l'Unesco.
- Piscine au Collège François-de-Laval : vérifier que l'affichage des heures de bains libres correspondent aux heures d'ouvertures réelles.
- Un citoyen apporte la difficulté de faire tourner des chansons que les gens ne connaissent pas; des listes de lecture ou des prestations exclusivement en français pourraient poser un problème.



Réponses de la Ville

- **Éclairage Îlot Fleuri sous les bretelles** (résolution de décembre 2025)
Chantale Émond - Il y a une évaluation en cours pour améliorer l'éclairage de l'îlot Fleuri par le Service de l'ingénierie. C'est une action du plan St-Roch 2026-2029.

- **Station ÀVélo sur la côte du Palais ou à proximité de l'Hôtel-Dieu** (résolution de décembre 2025)
Recommandation partagée, en attente de l'annonce des nouvelles stations au printemps 2026.

- **Valorisation du français lors d'événements culturels publics** (résolution de janvier 2026)
BGE : En réponse à la demande du Conseil de quartier, nous tenons tout d'abord à vous confirmer que la résolution sera transmise au promoteur de l'événement. Nous vous confirmons également que nous accordons une grande importance à la place du français lors des événements et réitérons cette posture aux différents promoteurs avec qui nous collaborons. Toutefois, la Ville respecte l'autonomie des promoteurs dans les choix de programmation. Néanmoins, pour Toboggan, toutes scènes confondues, les artistes québécois représentaient 55 % de la programmation.

Quant à l'organisme BLEUFEU, ils ont mentionné très clairement lors des différentes interventions qu'ils n'avaient certainement pas l'intention de mettre à tort le français en planifiant un décompte en anglais. Malgré toute la préparation, un problème technique a empêché la présentation du décompte en français. Rappelons que malgré une planification rigoureuse, tout événement d'envergure comporte son lot de défis techniques et de désagréments ponctuels. BLEUFEU a signifié son intention d'explorer des pistes d'amélioration afin de resserrer cet aspect de la production. Par le fait même, le promoteur demeure à l'écoute des préoccupations exprimées. Ils ont pris soin de s'excuser de la situation et ont promis un suivi rigoureux afin que cela ne se reproduise pas.

- **Musée des sciences à l'Espace 400** (résolution de décembre 2025)
Le projet est en démarrage. Aucune décision n'a été prise entre la Ville de Québec et le musée de la Civilisation concernant de l'utilisation du bâtiment.

11. Fin de l'assemblée à 21h49